



ASBL SOBRO VZW

RAPPORT ANNUEL 2021

Lebegge Guido

Approuvé par l'assemblée générale du 21 mars 2022

Table de matière

1	Préambule.....	3
2	Rapport d'activités.....	4
2.1	Membres et leurs ayants-droits.....	4
2.2	Permanence sociale.....	5
2.2.1	Activités.....	5
2.2.2	Quelques chiffres-clés.....	6
2.3	Primes et interventions.....	9
2.4	Organisation d'événements.....	11
2.4.1	Fête de Saint-Nicolas.....	11
2.5	Avantages pour les membres.....	12
2.6	Communication.....	12
2.7	Organisation interne.....	14
2.7.1	Assemblée générale.....	14
2.7.2	Organe d'administration.....	16
2.7.3	Comité social.....	17
2.7.4	Secrétariat.....	17
3	Rapport financier.....	18
3.1	Résultat de l'exercice.....	18
3.2	Recettes et dépenses.....	19
3.2.1	Recettes.....	19
3.2.2	Dépenses.....	20
3.3	Autres frais de fonctionnement.....	21
3.4	Résultat reporté.....	21
3.4.1	Liquidités.....	21
3.4.2	Créances ouvertes et factures à payer.....	22
3.4.3	Evolution des composants du résultat reporté.....	22
4	Conclusions et recommandations.....	24
4.1	Les défis du futur.....	24
4.1.1	Les réserves financières.....	25
4.1.2	La permanence sociale.....	25
4.1.3	La communication.....	25
4.1.4	Satisfaction des clients.....	26

5	Annexes.....	1
5.1	Balance financière avec compte résultat 2021.....	1
5.2	Listes de présences aux assemblées générales, aux réunions de l'organe d'administration et du comité social	3
5.2.1	Présences 2021 – Assemblée générale.....	3
5.2.2	Présences 2021 aux réunions de l'organe d'administration.....	4
5.2.3	Présences 2021 - Comité social.....	5
5.3	Marchés publics 2021	6
5.4	Voyages	7

1 Préambule

Comme en 2020, le coronavirus a déterminé la vie quotidienne dans une large mesure en 2021.

Et ce, malgré la découverte de vaccins et une campagne de vaccination sans précédent, au cours du premier semestre 2021.

Le virus a subi plusieurs mutations. Plusieurs vagues d'infections se sont succédées. Ainsi, malgré la vaccination, son impact sur la vie économique, sociale et culturelle restait important.

Les mesures changeantes et diverses prises par les gouvernements de notre pays tout au long de l'année ont également eu un impact sur le fonctionnement de l'association.

Le télétravail est resté la norme et l'organisation de grands événements n'était possible que pendant une période limitée et dans des conditions strictes.

De plus, au premier trimestre 2021, l'association a connu un changement important de personnel parmi les assistants sociaux.

En décembre 2020, l'une d'entre elles a quitté l'association pour un poste à la Ville. Presque à la même période, sa collègue a été absente pour une plus longue période pour des raisons de santé.

Par conséquent, 2 nouvelles collègues ont été recrutées et intégrées dans le service. De ce fait, seule la moitié des rendez-vous pour la permanence sociale étaient disponibles au cours du 1^{er} trimestre.

Les mesures prises en fin d'année ont contraint l'association à annuler l'événement prévu pour la fête de Saint-Nicolas, 2 semaines avant la date prévue.

Et comme plusieurs secteurs économiques n'ont pu rouvrir après le premier trimestre 2021 et qu'ils ne pouvaient poursuivre leurs activités durant l'année que sous des conditions strictes, plusieurs partenaires ont décidé de ne pas encore reprendre leurs offres aux bénéficiaires de SoBru.

Dans un domaine, cependant, le virus n'a eu aucun impact. Pour la première fois dans l'existence de l'association, plus de 1.800 demandes de primes et d'interventions ont été traitées et payées.

Comme l'année dernière, l'impact de cette crise sanitaire sur les opérations de l'association sera abordé plus en détail tout au long de ce rapport d'activités.

2 Rapport d'activités

2.1 Membres et leurs ayants-droits

Au 1^{er} janvier 2021, l'adhésion de l'asbl Entreprendre.Brucity a débuté. Il s'agit du 17^{ème} employeur à adhérer à SoBru asbl comme service social commun pour son personnel.

Ensemble ils représentent 12.458 travailleurs, soit 253 bénéficiaires-titulaires de plus qu'en 2020.

Nom du membre	Nombre de bénéficiaires-titulaires
La Ville de Bruxelles	8.800
Le CPAS-Bruxelles	2.657
Le Mont-de-Piété	63
Les Cuisines bruxelloises	240
Asbl Aides aux Seniors bruxellois	47
Asbl Brufête	5
Asbl Les Bains de Bruxelles	56
Asbl Bruxelles-Musées-Expositions	23
Asbl BRAVVO	307
Asbl Jeunesse à Bruxelles	10
Les Maisons de quartiers	75
Asbl BaPa	18
Asbl Prosport	7
Asbl A.R.Br.E.	8
Asbl Centrale de l'Emploi	5
i-City	163
Entreprendre.Brucity	4

Il s'agit là de la situation du personnel en date du 31 décembre 2020, qui, comme le prévoient les statuts, a servi de base au calcul de la cotisation de membre pour 2021.

2.2 Permanence sociale

2.2.1 Activités

L'association dispose de 2 assistantes sociales qui assurent une permanence sociale journalière.

Cette équipe a subi un changement majeur au début de l'année 2021. Fin 2020, l'une des assistantes sociales a quitté l'association. Sa collègue était en congé de maladie peu de temps auparavant et n'a pas pu reprendre le travail en 2021.

Après que le CPAS ait assuré un remplacement temporaire, une assistante sociale du CPAS a été détachée de manière permanente auprès de l'association à partir de début mars. A la mi-mars, une deuxième assistante sociale, recrutée par la Ville de Bruxelles, a rejoint le service.

Les bénéficiaires peuvent les consulter autour de questions sociales, financières, familiales ou sur d'autres aspects de la vie quotidienne. Cela se fait uniquement sur rendez-vous afin que chaque bénéficiaire puisse disposer de suffisamment de temps.

Les assistantes sociales ont également la possibilité de faire, à la demande du client, des visites à domicile.

Outre l'écoute, l'orientation, la supervision, le conseil et l'information, les assistantes sociales ont également la possibilité de soumettre au comité social de l'association une demande d'aide financière par le biais d'un rapport social. Sur base du rapport social, le comité social de l'association peut accorder une avance, un prêt ou une aide financière non remboursable.

De plus, les statuts du personnel de la Ville et du CPAS prévoient qu'un membre du personnel faisant l'objet d'une procédure disciplinaire puisse joindre à ce dossier un rapport social rédigé par une assistante sociale de l'asbl SoBru.

Tout comme en 2020, suite à la crise sanitaire, les entretiens individuels se sont principalement déroulés par téléphone. Cette formule d'entretiens sociaux a permis aux usagers de continuer à faire appel aux services des assistantes sociales, même lors d'un confinement. Mais elle n'est pas restée sans impact sur la qualité de l'entretien et la durée de traitement d'une demande.

Outre la qualité parfois médiocre de la liaison téléphonique lors de ces entretiens, la communication non verbale a également fait défaut. Ces soucis et la distance physique entre l'assistant social et le client rendaient une relation de confiance entre les parties plus difficile.

De plus, la composition d'un dossier social par des entretiens téléphoniques nécessitait l'accès à des outils numériques (scanner, imprimante, signature électronique,...). Outils auxquels les assistantes sociales ont dû se former et auxquels un grand nombre de nos bénéficiaires n'ont pas un accès facile et / ou n'ont pas l'habitude de les utiliser.

Lors de nombreux entretiens, les assistantes sociales ont dû informer et expliquer l'utilisation de certains de ces outils aux bénéficiaires afin que leur demande puisse être complétée.

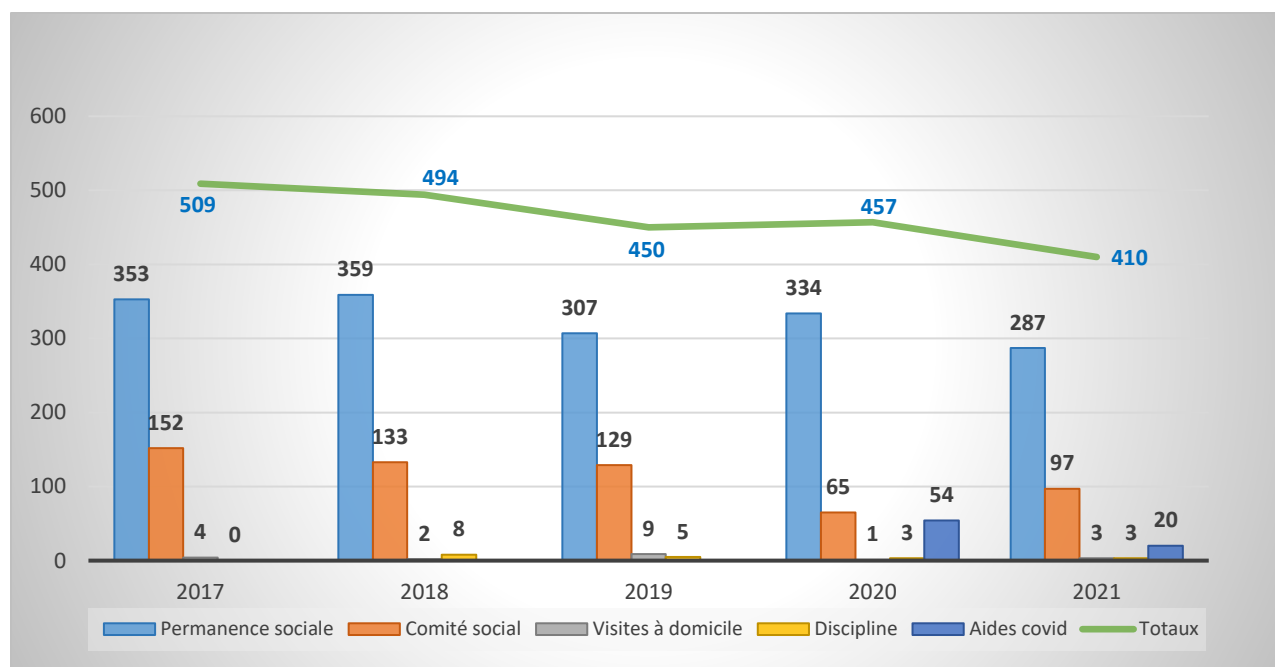
Bien que le dépôt de documents à la Place du Samedi restait possible, la présence limitée de collaborateurs au bureau a fait que peu de bénéficiaires l'ont utilisé.

Tous ces éléments ont clairement eu un impact sur le nombre de demandes reçues et surtout sur la durée de traitement d'une demande.

En janvier et février 2021, les assistantes sociales ont encore reçu 20 demandes dans le cadre du subside fédéral « covid » octroyé au CPAS de Bruxelles. Ces enquêtes étaient faites à la demande du CPAS de Bruxelles pour les bénéficiaires de l'association domiciliés sur le territoire de la Ville. A partir de mars, ces demandes d'aide ont été reçues et traitées uniquement par le CPAS.

2.2.2 Quelques chiffres-clés

Le diagramme ci-dessous démontre, par type de service, l'évolution, au cours des 5 dernières années, du nombre de personnes ayant fait appel aux services des assistantes sociales:



Hormis l'impact de la crise sanitaire, il est à noter que pendant le premier trimestre de 2021, seul un assistant social était disponible suite aux changements dans l'équipe des assistants sociaux. Pendant ces 3 premiers mois de l'année, le nombre de plages de rendez-vous était effectivement réduit de moitié. A partir du mois d'avril, le nombre habituel de plages de rendez-vous était de nouveau disponible.

2.2.2.1 Aides financières

En 2021, le comité social s'est réuni 24 fois. 97 demandes ont été présentées.

Ce chiffre peut être étonnant. En effet, cette crise sanitaire n'est pas restée sans conséquences financières pour un grand nombre de ménages.

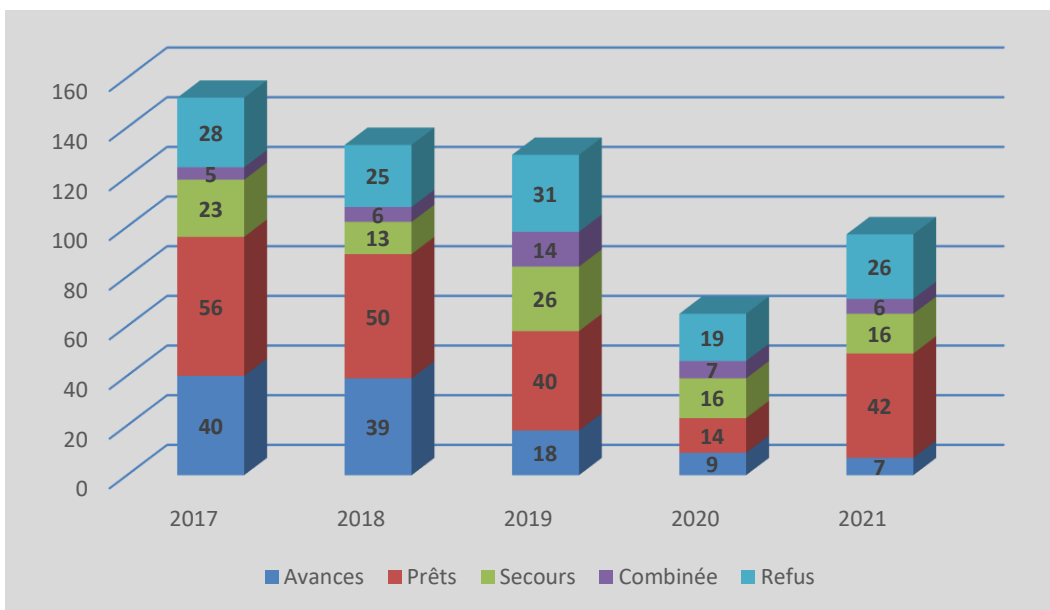
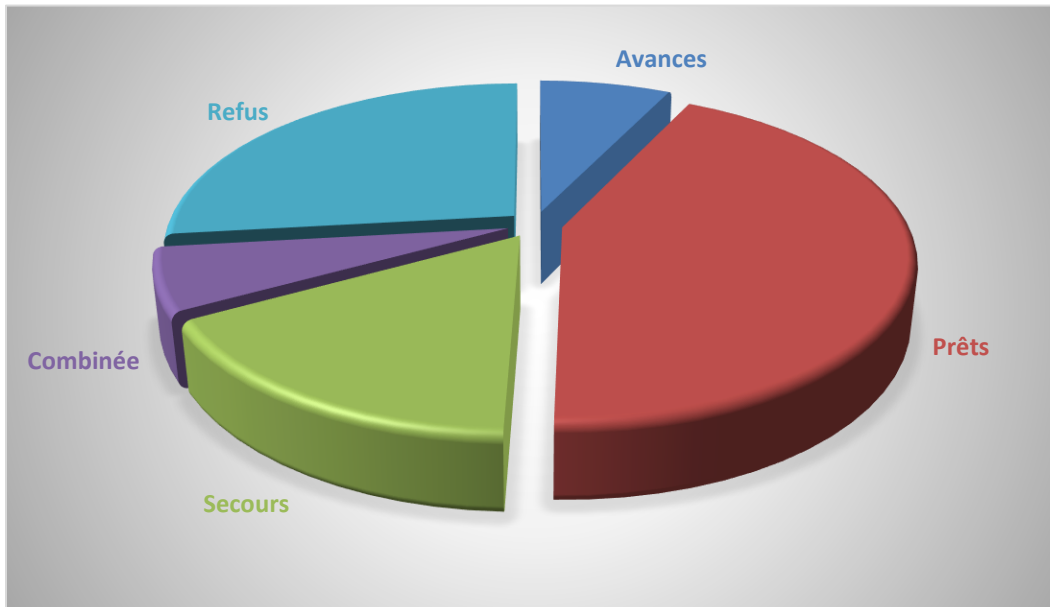
Quelques explications possibles de ce nombre limité :

- Un nombre de plages de rendez-vous réduit tout au long du premier trimestre suite au manque d'assistantes sociales disponibles par maladie et par l'investissement de temps pour l'intégration des nouvelles collègues ;

- Le nombre limité de rendez-vous pour des entretiens en présentiel au bureau ;
- Les entretiens téléphoniques et la problématique de l'échange digital d'informations qui est liée à cette contrainte.

Le premier graphique visualise la répartition proportionnelle des décisions du comité social prises en 2021.

Le second graphique démontre l'évolution des types de décisions prises par le comité social ces dernières 5 années. Vu que les montants accordés sont très différents, le nombre de demandes par type a été pris en considération.

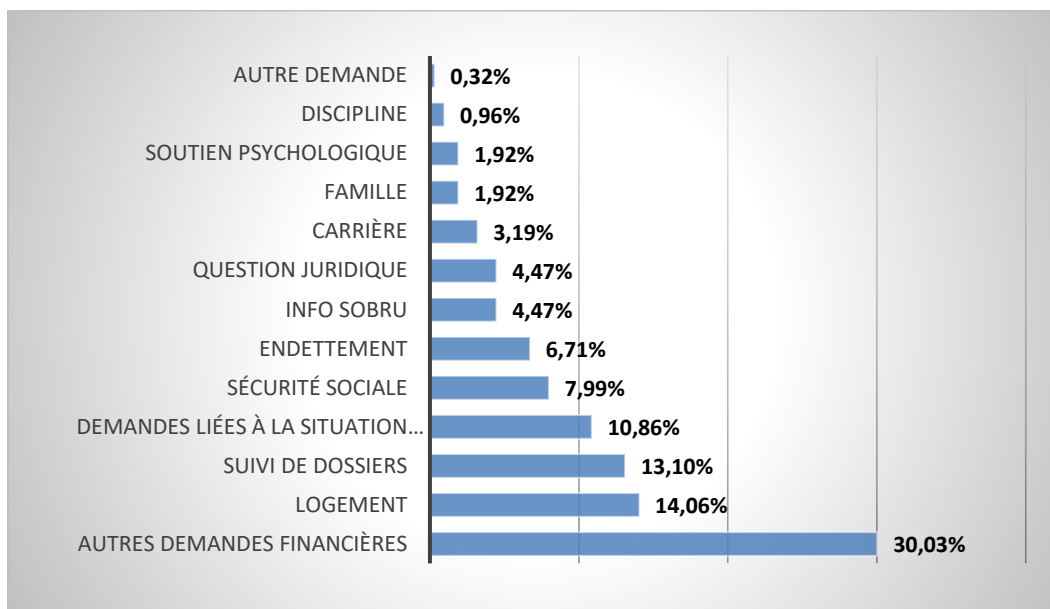


Le comité a accordé 1.870,00 euros en avances, 45.577,99 euros en prêt sociaux et 9.485,08 euros d'aides financières non-remboursables.

2.2.2.2 Autres demandes d'aides

Lors des permanences et des visites à domicile, les assistantes sociales ont traité 313 demandes qui ne nécessitaient pas d'intervention du comité social. Elles ont pu aider les personnes par l'écoute, en apportant une aide pour compléter des documents divers, par une orientation ou encore en accompagnant la personne dans ses démarches.

Ces demandes ont été regroupées par thèmes plus généraux et reprises dans le graphique ci-après :



Le libellé « liées à la crise sanitaire » résume les demandes et entretiens dont l'objet était en lien direct avec la crise et les demandes d'aides qui, en janvier et février, ont encore été traitées par SoBru et transmises au CPAS.

Le terme « sécurité sociale » regroupe les questions relatives aux différents domaines de la Sécurité sociale, tels que l'assurance maladie et invalidité, les allocations familiales et la pension.

La catégorie « carrière » réunit les demandes concernant l'équilibre entre la vie privée et le travail. Les assistantes sociales aident à trouver des possibilités et alternatives pour retrouver cet équilibre et/ou à cibler la demande. La plupart de ces entretiens sont suivis d'une orientation vers le service RH adéquat de l'employeur concerné.

Le terme « autres demandes financières » fait référence aux questions de nature financière qui ne sont pas soumises au comité social et qui n'ont pas un lien direct avec une situation d'endettement. Il arrive que des demandes d'aides, initialement adressées au comité social, ne soient pas finalisées. Certaines demandes font l'objet d'une négociation ou d'une orientation vers une solution plus appropriée.

Enfin, 1 demande a été reprise dans la catégorie « Autres demandes » parce qu'elle ne pouvait pas être classifiée dans l'une des autres catégories.

2.3 Primes et interventions

Le règlement sur les primes et interventions, inchangé depuis 2016, prévoit 4 types de primes ou interventions financières :

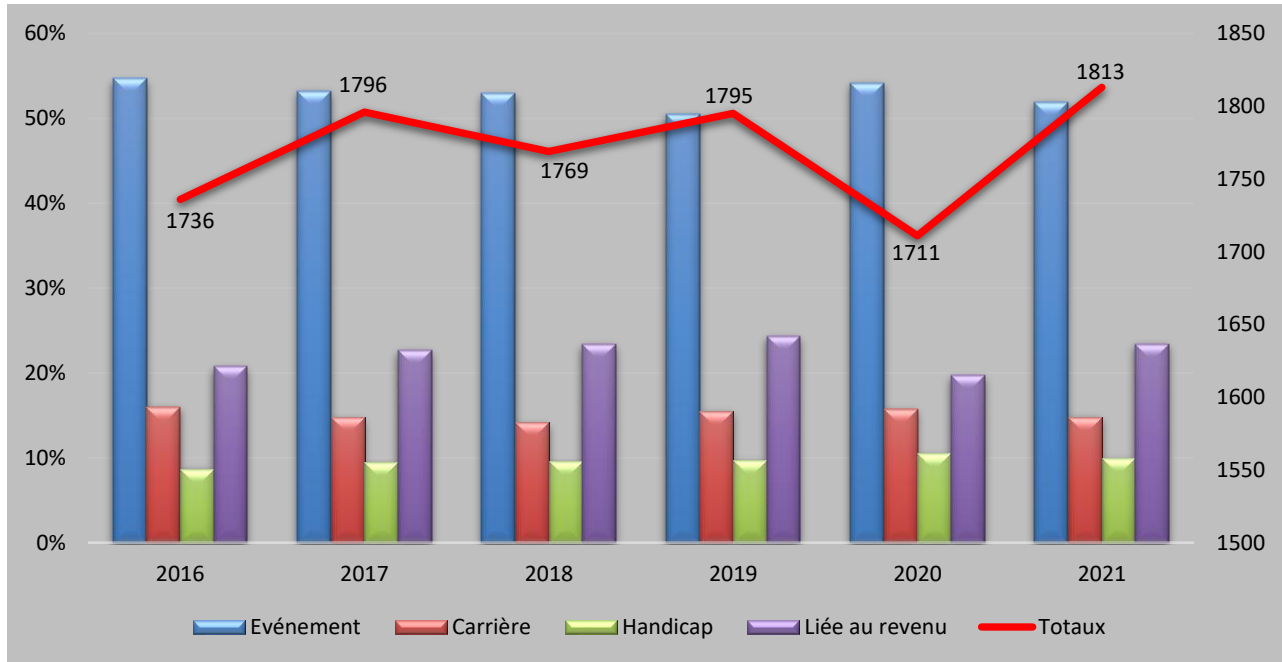
- Primes et interventions liées à un événement de la vie quotidienne. Il s'agit de primes de naissance ou d'adoption, prime de mariage ou de cohabitation légale, une prime pour le 12^{ème} anniversaire d'un enfant et une intervention dans les frais funéraires lors d'un décès d'un membre du personnel ou un parent au premier degré habitant sous le même toit ;
- Primes liées à la carrière : 25 ans d'ancienneté et la pension;
- Interventions pour les parents d'un enfant ouvrant le droit aux allocations familiales majorées suite à la reconnaissance d'un handicap. Ces parents bénéficient d'une intervention annuelle et peuvent demander une intervention dans les frais de vacances ou de plaines adaptées aux besoins de l'enfant ;
- Enfin, il y a des interventions liées au revenu, pour l'achat de lunettes, lentilles, appareils auditifs et prothèses dentaires. Le montant de l'intervention est déterminé en fonction du revenu annuel du membre du personnel.

En 2021, 1.813 demandes ont été honorées. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des demandes par type de primes depuis l'introduction du nouveau règlement, en janvier 2016 :

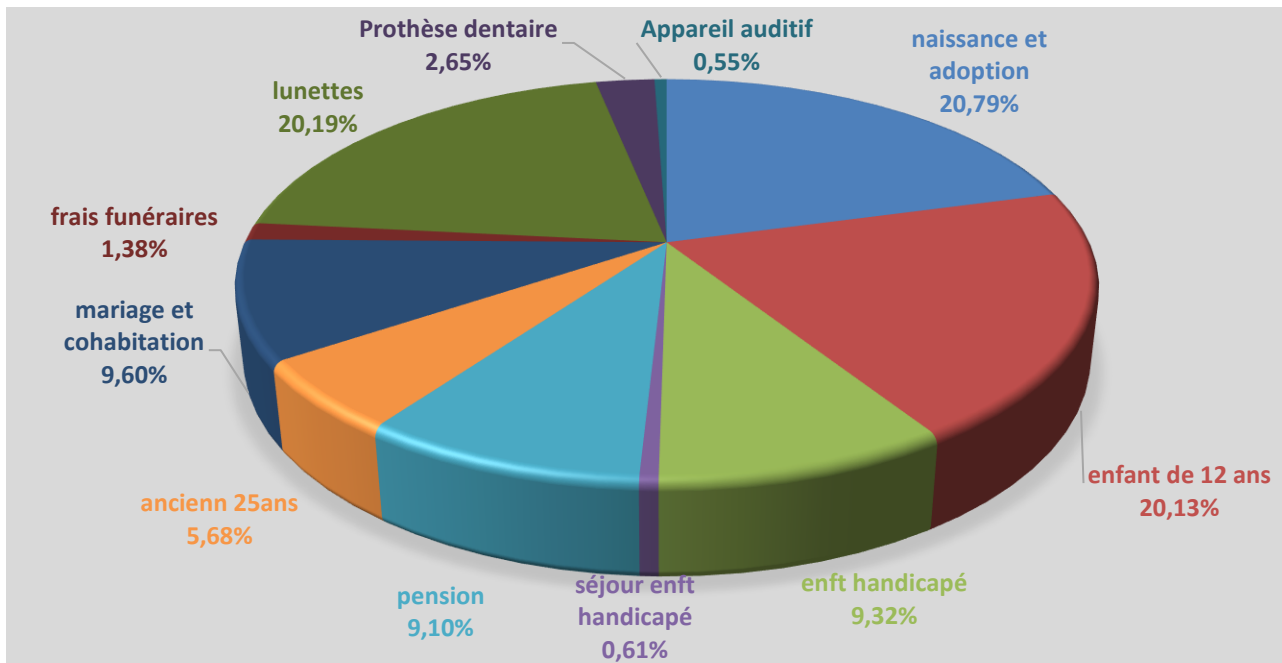
<i>Primes et interventions</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>naissance et adoption</i>	385	413	395	370	399	377
<i>enfant de 12 ans</i>	366	352	319	339	355	365
<i>enfant handicapé</i>	137	161	159	162	168	169
<i>séjour enfant handicapé</i>	13	8	10	12	11	11
<i>pension</i>	187	171	177	183	153	165
<i>ancienn 25ans</i>	90	94	73	95	116	103
<i>mariage et cohabitation</i>	186	177	198	179	158	174
<i>frais funéraires</i>	12	13	24	18	14	25
<i>lunettes</i>	326	344	343	351	287	366
<i>Prothèse dentaire</i>	29	49	44	75	42	48
<i>Appareil auditif</i>	5	14	9	11	8	10
Totaux	1.736	1.796	1.769	1.795	1711	1.813

Les chiffres démontrent une légère fluctuation (+/- 6%) dans le nombre total de demandes honorées. Toutefois, le rapport entre les différentes primes et interventions est resté pratiquement inchangé depuis 2016.

Visualisation de l'évolution par type de prime de 2016 à 2021 :



Le diagramme suivant visualise la répartition proportionnelle par type de primes dans la totalité des demandes honorées en 2021 :



2.4 Organisation d'événements

Par l'organisation d'événements, l'association souhaite contribuer au développement d'une culture d'entreprise commune auprès des différents employeurs affiliés à SoBru asbl et qui font donc partie du groupe « Ville de Bruxelles ».

Ces événements sont organisés en fonction des moyens financiers dont dispose l'association. S'ils sont insuffisants, la participation à l'événement est proposée aux employeurs. Les employeurs-participants s'engagent alors à s'acquitter d'une cotisation supplémentaire.

Toutefois, comme en 2020, la crise sanitaire a rendu impossible l'organisation d'un événement, même pour la fête de Saint-Nicolas.

2.4.1 Fête de Saint-Nicolas

En juin 2021, l'organe d'administration avait décidé de favoriser l'organisation d'une fête de Saint-Nicolas en présence des bénéficiaires et de leurs enfants.

A cette fin, des appels publics pour différents marchés ont été lancés :

- Privatisation de plusieurs séances de cinéma ;
- Livraison de livres-cadeaux pour des enfants nés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2018 ;
- Location d'un costume de Saint-Nicolas et de père fouettard ;
- Prestation d'un photographe durant l'événement.

En octobre 2021, ces marchés ont été attribués (voir annexe 5.3 – Marchés publics 2021).

Suite aux décisions du CODECO (Comité de Concertation entre les différents gouvernements belges) concernant l'organisation d'événements à l'intérieur en décembre 2021, seule la distribution des livres a pu être maintenue. L'achat des 1.068 livres a coûté 8.116,80 euros.

Comme d'habitude pour cette fête, l'offre n'était proposée qu'aux travailleurs des employeurs participants. Les bénéficiaires pouvaient s'inscrire par un formulaire online dès le début du mois d'octobre jusqu'au 5 novembre.

12 (12 en 2020) des 17 employeurs ont invité leurs membres du personnel à participer à cette fête.

Au total **743** travailleurs (2.644 en 2020) ont inscrit **1.068** enfants (4.446 en 2020).

Cette différence importante s'explique de 3 manières :

- Le CPAS de Bruxelles, contrairement à 2020, ne participait pas ;
- L'offre exceptionnelle, en 2020, d'un bon d'achat d'une valeur de 35,00 euros, semble avoir intéressé beaucoup plus de bénéficiaires que tout autre événement organisé pour cette fête ;
- Pour s'inscrire, au départ avec une invitation cinéma, le Covid Safe Ticket était demandé.

2.5 Avantages pour les membres

En plus de l'offre de primes et interventions, de la permanence sociale et de l'organisation d'événements, l'association continue à négocier des offres de réductions pour ses bénéficiaires.

En 2021, 48 offres intéressantes (57 en 2020) ont été proposées dans les secteurs suivants :

Culture : 11

Parcs d'attractions : 10

Activités pour enfants : 3

Voyages et vacances : 5

Food/restaurant : 6

Shopping : 10

Wellness : 1

Assurances : 1

Service homme à tout faire : 1

La diminution de ces offres est due à la crise sanitaire. Un grand nombre des partenaires ont dû suspendre leurs activités et ont donc été obligés de retirer leur offre pour une durée indéterminée ou simplement l'annuler.

Ces offres sont publiées dans un catalogue qui est mis à la disposition des bénéficiaires sur la plateforme Calameo et via le groupe Facebook de SoBru.

Sans aucun doute, le nombre d'offres et de nouvelles offres ne seront possible qu'après la fin de la crise sanitaire.

2.6 Communication

La communication aux bénéficiaires reste un point d'attention important. Régulièrement il peut être constaté que les bénéficiaires ne disposent que partiellement ou pas du tout des informations sur les activités de l'association.

De nouveaux dépliants ont été élaborés. Ils seront diffusés auprès des employeurs et leurs membres du personnel dès janvier 2022.

L'association dispose de 4 roll-ups permettant d'être bien visible lors des événements et moments d'information rassemblant des membres du personnel. Ils ne furent utilisés que 3 fois, lors des journées d'accueil organisées par la Ville de Bruxelles en octobre et novembre 2021.

La crise sanitaire a fait qu'il était impossible d'organiser d'autres sessions d'informations ou de stands infos à des fêtes du personnel ou au drink des pensionnés.

Le groupe Facebook, démarré le 13 mai 2016, n'a connu qu'une légère augmentation de membres. Fin 2021 ce groupe comptait 1.101 membres (+ 76 comparé à 2020). Cet outil permet aux membres de disposer des renseignements actualisés concernant le fonctionnement, les activités et les offres de l'organisation.

Le catalogue des avantages est diffusé par une brochure online. En étroite collaboration avec la cellule communication interne du département RH de la Ville de Bruxelles, la version la plus récente est toujours à disposition par l'application Calameo. Ceci permet également la consultation du catalogue de chez soi.

En 2021, ce catalogue a été consulté 8.200 fois, soit 20 % de moins qu'en 2020. Il a été téléchargé 269 fois. La durée moyenne de consultation était de 5 minutes.

L'explication de cette diminution des consultations se trouve certainement dans la diminution des avantages offerts à la suite de la crise sanitaire, ce qui la rendait moins intéressante.

2.7 Organisation interne

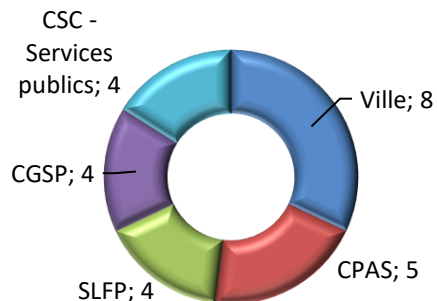
Les organes décisifs de l'association sont l'assemblée générale et l'organe d'administration. L'organe d'administration a confié le pouvoir de décision dans les dossiers sociaux au comité social. Enfin, un secrétariat sous la direction de l'administrateur-délégué s'occupe de la gestion journalière.

En 2021, la représentation dans l'assemblée générale et dans l'organe d'administration a connu quelques changements.

2.7.1 Assemblée générale

2.7.1.1 Composition

Comme le prévoient les statuts, l'assemblée générale est composée de 25 membres effectifs. Ils représentent la Ville de Bruxelles, le CPAS de Bruxelles et les 3 organismes syndicaux représentatifs auprès de la Ville et le CPAS. La Ville et le CPAS se partagent 13 mandats. Les organismes syndicaux délèguent 12 mandataires.



Les changements dans les membres effectifs se sont faits pour soit la pension ou par la fin d'un mandat.

En 2021, la représentation de la Ville de Bruxelles dans l'assemblée générale n'a pas connu de changements. Elle y a été représentée par l'échevine ayant les RH dans ses attributions, Madame Faouzia Hariche, et par :

Luc Symoens	Dirk Leonard	Pauline Helinck
Anne Vandembulcke	Nico Raemdonck	Didier Gilson
Rosa-Maria Giammorcaro		

La représentation du CPAS a connu 1 changement dans ses membres effectifs. En date du 5 mars 2021, Mme. Carine Elst a été remplacée comme membre effectif par Mme. Catherine Dujardin.

Par conséquent les membres effectifs, représentants du CPAS en 2021, ont été :

Khalid Zian	Carine Elst (jusqu'au 5/03)	Rita Glineur
Pierre Verbeeren	Clémentine Yumbi	Catherine Dujardin (à pd 5/3)

Chaque organisme syndical, représentatif auprès de la Ville et du CPAS, délègue 4 représentants dans l'assemblée générale.

Au courant de l'année 2021, 1 membre effectif pour l'SLFP a été remplacé.

Mme. Fabienne Peeters a démissionné en date du 5 mars 2021 et a été remplacée à cette date dans sa qualité de membre effectif pour le SLFP par Mme. Huguette Engongolo-Ilombe.

En 2021, les 12 mandats des organismes syndicaux ont été occupés par :

Pour la CGSP :

Jean-François Roblot	Abdelouahid Ahibi	Jean-Yves Thibaut
Zaccaria Moudden Ridai		

Pour la CSC-Services publics :

Jürgen Branckaert	Carole Brabants	Patricia Desplenter
Linda Borremans		

Pour le SLFP :

Johnny Van Campenhout	Patricia De Waegeneer	Jonathan Butera
Fabienne Peeters (jusqu'au 5/3)	Huguette Engongolo-Ilombe (àpd 5/3)	

Comme les années précédentes, Madame Faouzia Hariche était la présidente de l'association.

Mr. Khalid Zian, président du CPAS de Bruxelles, Madame Linda Borremans, siégeant pour la CSC Services publics, jusqu'au 30 mars 2021 et Mr. Johnny Van Campenhout, siégeant pour le SLFP, à partir du 30 mars 2021, étaient les vice-présidents et vice-présidente de l'association.

2.7.1.2 Activités

En 2021, seule une assemblée générale statutaire a été organisée. A la suite de la crise sanitaire, elle a eu lieu de manière digitale.

Lors de cette assemblée générale statutaire, qui a eu lieu le 30 mars 2021, les comptes annuels 2020, le rapport d'activité 2020 et le budget 2021 ont été approuvés.

De plus cette assemblée a pris connaissance de la démission des administrateurs suivants, depuis la dernière assemblée générale :

- Mme. Magriet Van Ransbeeck, démissionnaire depuis le 30 juin 2020, a été remplacée comme administrateur par cooptation par Mr. Pierre Verbeeren depuis le 22 septembre 2020 ;
- Mr. Philippe Buschen, démissionnaire depuis le 30 septembre 2020, a été remplacé comme administrateur par cooptation par Mme. Pauline Helinck depuis le 9 décembre 2020 ;
- Mme. Karine Lalieux, démissionnaire depuis le 27 octobre 2020, a été remplacée comme administrateur par cooptation par Mr. Khalid Zian depuis le 27 octobre 2020 ;
- Mr. Mathieu Verhaegen, démissionnaire depuis le 30 novembre 2020, a été remplacé comme administrateur par cooptation par Mr. Zaccaria Moudden Ridai depuis le 9 décembre 2020 ;

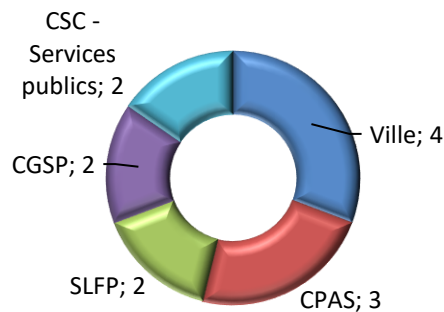
- Mme. Carine Elst, démissionnaire depuis le 31 décembre 2020, a été remplacée comme administrateur par cooptation par Mme. Rita Glineur depuis le 5 mars 2021.

L'assemblée a confirmé les administrateurs cooptés dans leur fonction à partir du 30 mars 2021.

Enfin, cette assemblée a décidé, à la demande de l'ensemble des représentants des organismes syndicaux, de désigner Mr. Johnny Van Campenhout (SLFP) comme vice-président à la place de Mme. Linda Borremans.

2.7.2 Organe d'administration

2.7.2.1 Composition



Cet organe, avec une constitution quasi paritaire, a connu 1 changement.

Mme. Carine Elst a été remplacée par Mme. Rita Glineur comme administratrice, représentante du CPAS de Bruxelles. Ce remplacement s'est fait par cooptation le 5 mars 2021.

En date du 30 mars 2021, l'assemblée générale l'a confirmée, ensemble avec tous les administrateurs cooptés en 2020, dans ce mandat.

Les modifications dans la composition de l'organe d'administration ont été publiées dans les annexes du Moniteur belge le 5 mai 2021.

En 2021, ont été membres de l'organe d'administration :

Faouzia Hariche	Ville	Présidente
Khalid Zian	CPAS	Vice-président
Linda Borremans	CSC Services publics – CPAS	Vice-présidente (jusqu'au 30/3)
Dirk Leonard	Ville	Administrateur-délégué
Pauline Helinck	Ville	Trésorière
Anne Vandenbulcke	Ville	
Rita Glineur	CPAS	Depuis le 5/3
Pierre Verbeeren	CPAS	
Jean-François Roblot	CGSP - CPAS	
Zaccaria Moudden Ridai	CGSP-Ville	
Jürgen Branckaert	CSC Services publics – Ville	
Patricia De Waegeneer	SLFP – CPAS	
Johnny Van Campenhout	SLFP - Ville	Vice-président (depuis le 30/3)

2.7.2.2 Activités

L'organe d'administration s'est réuni 3 fois sous la présidence de Mme Faouzia Hariche. Ces réunions se sont aussi tenues de manière digitale à la suite de la crise sanitaire.

En plus des activités habituelles, il a préparé l'assemblée générale statutaire annuelle. Il a également accepté le remplacement de 2 membres effectifs de l'assemblée générale et a décidé de coopter 1 administrateur en attente de la prochaine assemblée générale.

Pour la Saint-Nicolas 2021, l'organe d'administration a approuvé les cahiers spécial de charges pour les 2 scénarios (événement ou chèques cadeaux) en juin. En octobre, la décision d'attribution de marchés pour l'organisation d'un événement fut prise.

2.7.3 Comité social

Ce comité, avec une composition paritaire de 6 représentants de l'organe d'administration, s'est réuni par l'application Zoom 24 fois durant l'année.

La représentation des administrateurs du groupe des organismes syndicaux dans ce comité variait régulièrement. A chacune de ces séances, seul un administrateur par organisation était présent.

Pour la Ville et le CPAS, Mr. Dirk Leonard, Mme. Rita Glineur (àpd 5/3) et Mr. Pierre Verbeeren ont assisté au comité.

Le comité a examiné 97 demandes d'aide sur base des rapports sociaux présentés par les 2 assistantes sociales de l'association.

Le détail des décisions, prises de manière collégiale, a été repris sous le point 2.2.2.1 Aides financières, de ce rapport d'activités.

2.7.4 Secrétariat

La gestion journalière est assurée par un secrétariat dont le personnel est mis à disposition par la Ville et travaille sous la supervision de l'administrateur-délégué, Dirk Leonard.

En 2021, ce secrétariat était composé d'un chef de service adjoint et de 5 assistants administratifs, représentant 5,6 ETP. Le chef de service adjoint est également le secrétaire de l'association.

Le secrétaire participe, sans droit de vote, aux réunions de l'assemblée générale, de l'organe d'administration et du comité social.

En plus, le CPAS et la Ville mettent des assistantes sociales à disposition. En 2021, elles représentaient 2 ETP.

Les bureaux et tous les moyens de fonctionnement sont mis à disposition par la Ville de Bruxelles.

Le secrétariat exécute les décisions, assure la communication, traite les demandes de primes et interventions, assure la comptabilité de l'association et contribue à l'élaboration et l'exécution de la politique de l'association. Il est également chargé de l'organisation des événements.

3 Rapport financier

L'exercice a été clôturé le 31 décembre 2021 avec un solde positif de 72.963,53 euros. Le bonus cumulé depuis 2015 présente un solde positif de 402.658,77 euros. Après déduction des factures encore à payer, ce résultat est composé de la trésorerie et des créances financières sur les membres et les bénéficiaires (voir 3.4.1).

3.1 Résultat de l'exercice

Le résultat d'un exercice est déterminé par la différence entre les produits de l'exercice (cotisations des membres et contributions aux événements) et les charges encourues par l'association au cours de l'exercice (primes et interventions, secours accordés par le comité social, primes d'assurances, contributions et frais de publication,...).

En 2021, ces charges et produits s'élevaient à :

Charges		Produits	
Primes et interventions	287.840,68 euros	Cotisations	373.740,00 euros
Secours comité social	9.485,08 euros	Evénements	8.116,80 euros
Evénements	8.116,80 euros		
Assurances	880,78 euros		
Frais de publication Moniteur	269,10 euros		
Prêts irrécouvrables	1.832,00 euros		
Frais bancaires	1,25 euros		
Taxes et impôts	467,58 euros		
Total des charges	308.884,27 euros	Total des recettes	381.856,80 euros

Il en résulte un solde positif de 72.963,53 euros.

En comptabilité, l'octroi de prêts et avances n'est pas considéré comme une charge, mais bien comme un droit / une créance. C'est pourquoi les montants accordés ou les remboursements ne sont pas repris dans le résultat annuel. Dans la comptabilité, une créance n'est considérée comme charge que quand elle ne peut pas être récupérée.

A cette fin, une procédure a été prévue dans le règlement d'ordre interne et des règles d'amortissement ont été décidées.

A la fin de l'exercice, 6 dossiers dont la créance n'était pas remboursée endéans les 24 mois, et pour lesquelles les tentatives de contact entreprises par le secrétariat sont restées sans résultat, ont été soumis à l'appréciation du comité social. La plupart des intéressés avaient quitté leur employeur au courant des années.

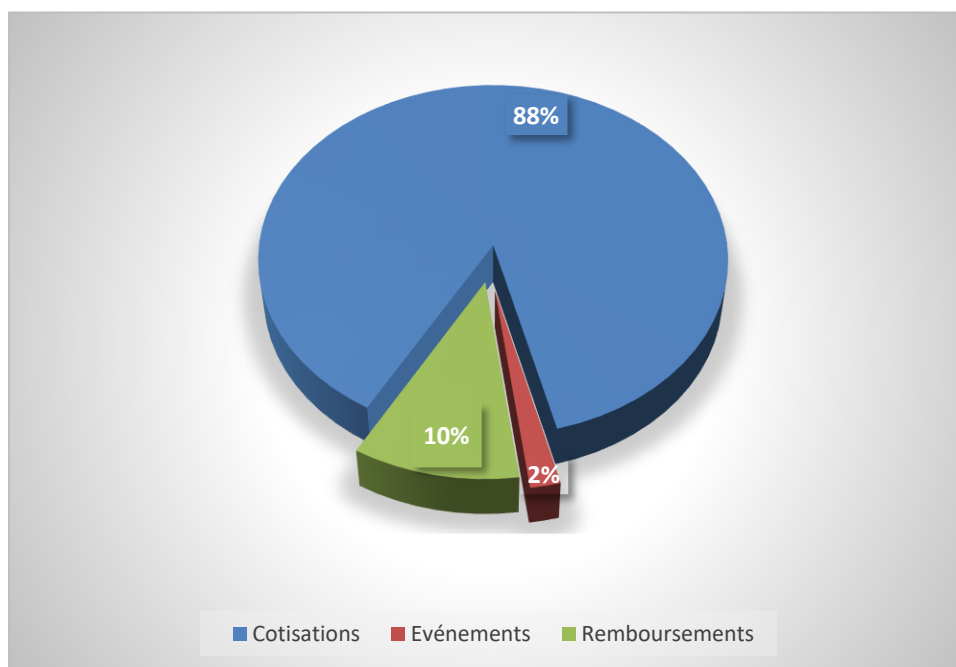
Pour 4 de ces dossiers, le comité social a décidé de considérer les soldes impayés comme irrécupérables. Par conséquent, un montant de 1.832,00 euros a été inscrit sous la rubrique « Défaillance de paiements – Prêts » (643100).

Pour les 2 autres dossiers, on estime que les soldes pourront encore être récupérés. Il s'agit de dossiers faisant l'objet d'un règlement collectif de dettes.

3.2 Recettes et dépenses

3.2.1 Recettes

L'association génère des recettes dans 3 domaines. Il y a les cotisations annuelles des membres, les remboursements de prêts et avances, et les contributions financières des employeurs dont les membres du personnel ont participé aux événements, comme la fête de Saint-Nicolas.



3.2.1.1 Les cotisations

La cotisation annuelle s'élève, depuis la création de l'association en 2015, à 30,00 euros par membre du personnel en service au 31 décembre de l'année antérieure.

Pour 2021, ces cotisations s'élevaient à 373.740,00 euros.

Les 17 employeurs, membres de SoBru au 31 décembre 2020 représentent 12.458 travailleurs.

Toutes les cotisations des membres ont été perçues.

3.2.1.2 Remboursement de prêts et d'avances

Le comité social de l'association a le pouvoir d'accorder aux bénéficiaires nécessiteux un prêt social ou une avance. Les prêts sociaux doivent être remboursés endéans maximum 24 mois.

Les remboursements de prêts et avances ne rentrent pas en compte dans les comptes de résultats. Les remboursements diminuent le montant des créances ouvertes de clients envers l'association. Ils alimentent les liquidités de l'association. Tant que les remboursements suivent leurs cours, ils n'entrent pas dans les comptes de résultats, mais font partie de l'actif de l'association.

Quand le comité social constate qu'un prêt ou une avance n'a pas été remboursé, il déclare le solde ouvert irrécupérable. Ce n'est qu'après cette décision que les soldes sont comptabilisés dans les

comptes de résultats sous la rubrique « 643100 – Défaillance de paiement – prêts », étant donné qu'ils augmentent les charges de l'association.

Pour les prêts et avances accordés et payés dans la période 2015 - 2020, des remboursements pour un montant de 18.744,66 euros ont été perçus en 2021.

Pour les prêts et avances accordés en 2021, un montant de 25.774,74 euros a été perçu en remboursements.

Le 31 décembre 2021, l'association comptait 30.002,30 euros de créances ouvertes pour des prêts et avances accordés en 2021 et les années antérieures.

3.2.1.3 Recettes d'événements

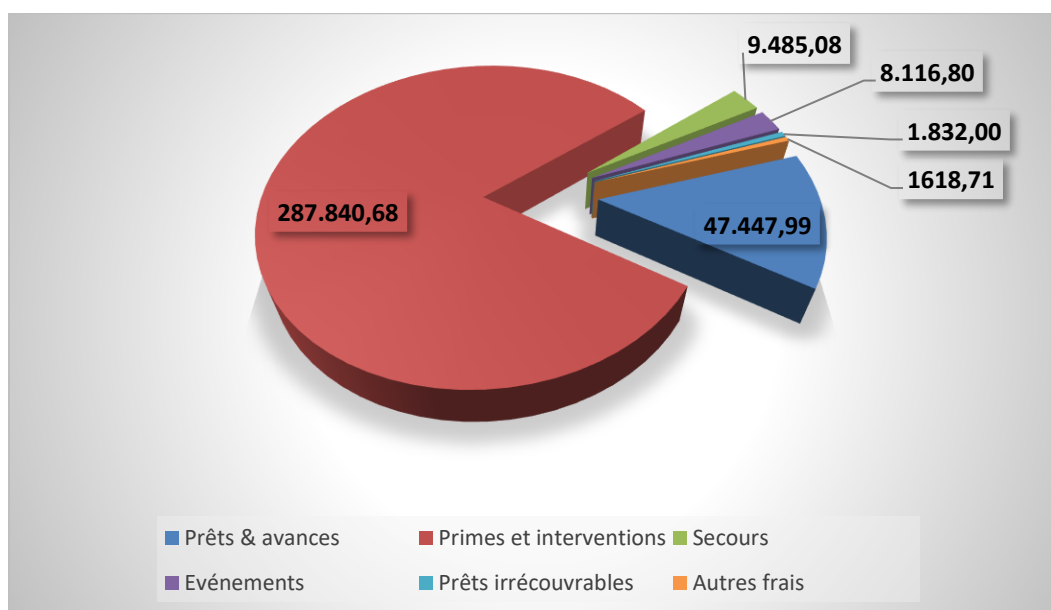
L'évolution de la crise sanitaire a contraint les gouvernements de notre pays à émettre une interdiction d'organiser des événements privés en décembre 2021. En conséquence, l'événement autour de la Saint-Nicolas s'est limité en dernière instance à la distribution des livres-cadeaux aux parents inscrits à l'événement prévu. Ce qui a réduit considérablement le coût de cet événement, qui s'est élevé à seulement 8.116,80 euros.

Les demandes de remboursement aux employeurs participants ont été rédigées et envoyées à la fin du mois de décembre. A la clôture de l'exercice, un montant de 8.013,60 euros a dû être inscrit comme créance à recouvrer auprès des membres.

3.2.2 Dépenses

L'association a 2 grands postes de dépenses : les prêts, avances et secours accordés par le comité social et la liquidation de primes et interventions à ses bénéficiaires. Ces 2 postes, et quelques frais généraux sont financés par les cotisations. En plus, l'association préfinance les frais de l'organisation de la fête de Saint-Nicolas qui sont intégralement récupérés auprès des employeurs participants.

Répartition des dépenses par poste :



En 2021, le comité social a accordé des prêts pour un montant de 45.577,99 euros et 1.870,00 euros d'avances. Un montant de 9.485,08 euros a été accordé en secours. Ce dernier type d'aide financière ne doit pas être remboursé.

En exécution du règlement des primes et interventions, adopté au 1er janvier 2016, 1.813 demandes ont été honorées pour un montant total de 287.840,68 euros.

Le coût pour la fête de Saint-Nicolas s'élevait à 8.116,80 euros.

Chaque année, l'association introduit une déclaration dans le cadre de la taxe annuelle sur les asbl en compensation de leur exonération des droits de succession et également dans le cadre des contributions pour personnes morales.

La base de taxation pour la première taxe est déterminée par la valeur des biens mobiliers et immobiliers de l'association, après exonération du fonds de roulement.

La taxe s'élève à 0,17 % de la base de taxation. Pour les exercices d'imposition 2021, revenus 2020, une taxe de 467,58 euros a été payée.

En ce qui concerne les contributions pour personnes morales, aucun avis d'imposition n'a été reçu pour les exercices antérieurs à la date du 31 décembre 2021.

La rubrique « autres frais » contient les primes d'assurance pour les assurances responsabilité civile et responsabilité des administrateurs, un montant de frais bancaire pour un paiement instantané et les frais de publication de l'actualisation 2021 de l'organe d'administration dans le Moniteur belge.

3.3 Autres frais de fonctionnement

La balance financière de l'association ne mentionne aucun frais de personnel, ni de frais de fonctionnement comme un loyer, des abonnements, mobilier de bureau, fournitures de bureau, matériel informatique,...

En exécution de la décision du conseil communal du 23 mars 2014 concernant l'approbation des statuts de création de l'association, ces frais sont pris à charge des budgets de la Ville de Bruxelles.

En 2021, le coût du personnel porté par la Ville représentait le coût de 1 ETP niveau A, 2,8 ETP niveau B et 5,6 ETP niveau C.

3.4 Résultat reporté

Le résultat reporté de l'association est constitué par les liquidités et les créances à percevoir après déduction des factures encore à payer.

Fin 2021, les réserves cumulées s'élèvent à 402.658,77 euros.

3.4.1 Liquidités

Les liquidités ou fonds de roulement sont les soldes du compte courant, du compte épargne et de la réserve en caisse conservée à la Caisse communale de la Ville de Bruxelles.

Le 31 décembre 2021, les liquidités représentaient un montant de 365.327,87 euros, dont 203.660,87 euros sur le compte courant, 150.000,00 euros sur le compte d'épargne et 11.667,00 euros disponibles à la Caisse communale. L'association n'a pas d'investissement à long terme.

3.4.2 Créances ouvertes et factures à payer

Fin 2021, les créances ouvertes représentaient un montant de 38.015,90 euros. Il s'agit de créances sur des membres et des bénéficiaires.

Les créances sur les membres, représentant 8.013,60 euros concernent de la participation dans les frais de la fête de Saint-Nicolas. Ces créances devraient être apurées au courant du premier trimestre 2022.

Les créances sur des bénéficiaires suite à des prêts et avances accordés représentent 30.002,30 euros. L'on prévoit qu'un montant de 27.044,44 euros sera réalisé au courant de l'exercice suivant. Le solde de 2.957,86 euros devrait être réalisé au courant des exercices ultérieurs.

Il restait une facture d'un montant de 685,00 euros à payer. Cela concerne la police d'assurance responsabilité civile et assistance juridique que l'association a souscrite auprès d'Ethias. Bien qu'elle soit datée de décembre 2021, nous ne l'avons reçu que dans la première semaine de janvier 2022.

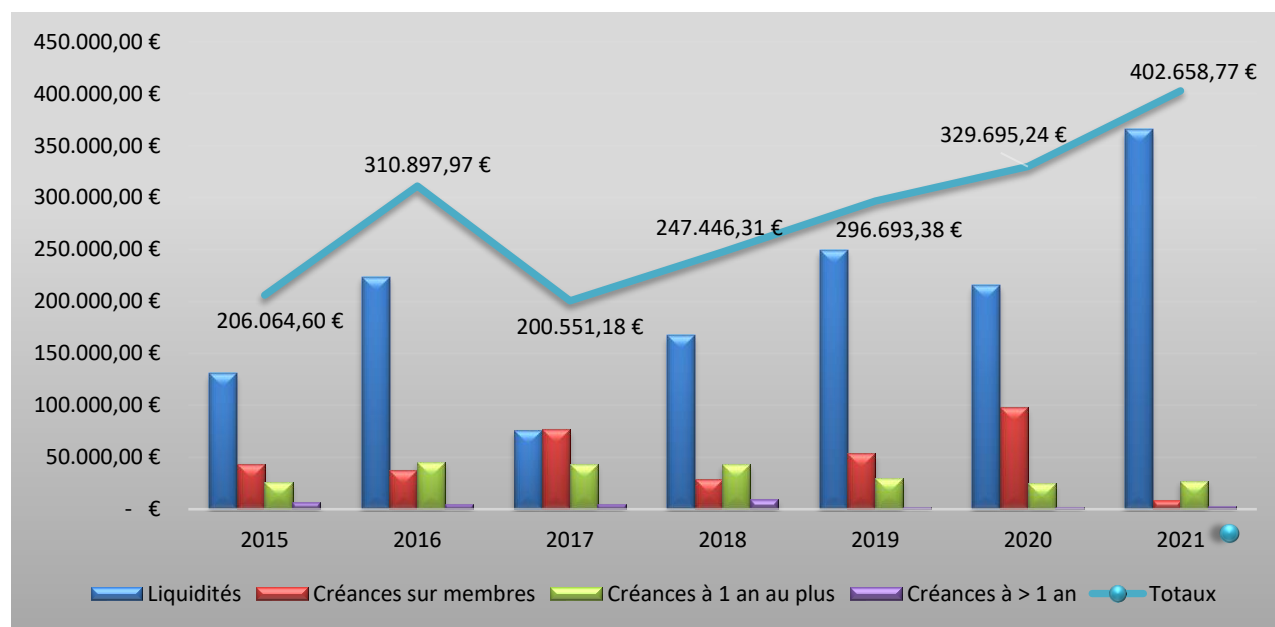
3.4.3 Evolution des composants du résultat reporté

Chaque année, il y a une créance sur les membres car les déclarations de créances pour la fête de Saint-Nicolas ne peuvent être envoyées que fin décembre. Par conséquent, la plupart des membres ne peuvent pas les payer avant le 31 décembre.

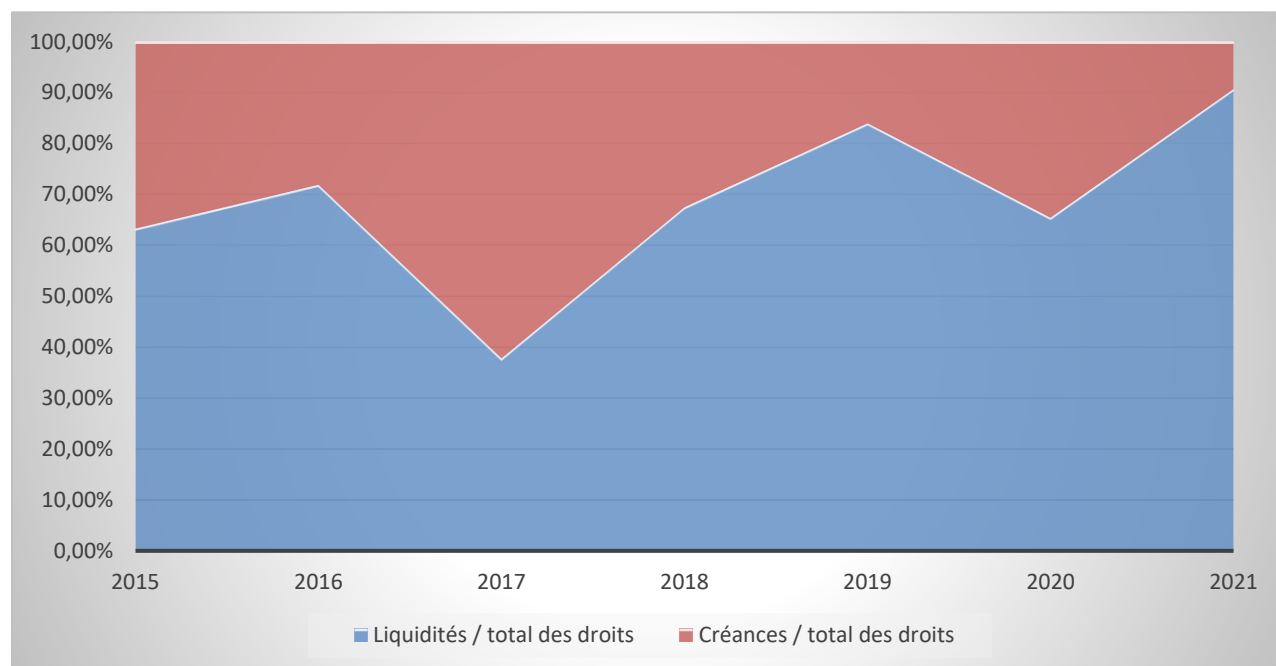
L'augmentation significative de la trésorerie à la fin de 2021 est également due en partie à cette fête de Saint-Nicolas. Les dépenses à ce titre ont été beaucoup plus faibles que les années précédentes en raison des circonstances exceptionnelles qui ont conduit à l'annulation de dernière minute. Par conséquent, les créances sur les membres sont également inférieures à celles des autres années.

Les graphiques ci-dessous démontrent l'évolution de la réserve financière depuis 2015.

Dans le premier, l'évolution des réserves totales au fil des années est indiquée par la ligne. Les graphiques en barres montrent l'évolution des éléments constitutifs sur la période 2015 à 2021.



Le graphique suivant visualise l'évolution des parts respectives de la trésorerie et des créances dans le total des réserves sur cette période.



Les réserves décidées par l'organe d'administration pour assurer le fonctionnement au début de chaque année et pour réaliser un site web n'ont pas été utilisées cette année non plus.

4 Conclusions et recommandations

En 2021, le corona virus a encore déterminé significativement la vie sociale et économique de notre société. Les vaccins n'offraient pas de protection satisfaisante sur le long terme et étaient incapables de faire face aux nouveaux variants du virus.

Il fut instauré une succession de mesures fort limitantes, de relâchement et de resserrement. Les secteurs de la culture, des événements et de loisirs en particulier, ont subi des conséquences négatives importantes.

L'impact sur le fonctionnement de l'association s'est surtout traduit par une diminution des entretiens individuels par les assistantes sociales au bureau, à la suite des règles imposées concernant le télétravail, par une forte diminution dans les offres commerciales et dans l'impossibilité d'organiser un événement.

Le remplacement des 2 assistantes sociales par 2 nouvelles collègues a causé temporairement une offre limitée de rendez-vous avec un assistant social. Ceci était principalement le cas au courant du premier trimestre de l'année.

L'événement organisé pour la fête de Saint-Nicolas a dû être annulé 10 jours avant la date prévue à la suite de mesures sanitaires renforcées. Grâce à la flexibilité du secrétariat, les livres-cadeaux prévus pour les enfants ont pu être distribués aux bénéficiaires inscrits.

Les fréquences variables du télétravail obligatoire n'ont pas eu d'impact négatif sur le traitement et le paiement des primes et interventions. Pour la première fois dans l'existence de l'association, le cap de 1.800 primes payées a été dépassé.

La crise est restée sans conséquences négatives sur les finances de l'association.

Comme l'année passée, les cotisations de membres (373.740,00 euros) étaient suffisantes pour couvrir les frais de fonctionnement (décisions du comité social, primes et interventions, frais fixes et taxes = 356.341,26 euros).

En plus de ces cotisations, la plupart des remboursements de prêts et avances ne posent pas de problèmes.

Tout ceci a entraîné un résultat positif pour l'année de 72.963,53 euros. Les réserves cumulées de l'association ont augmenté de ce fait pour atteindre 402.568,77 euros.

4.1 Les défis du futur

Les dernières 2 années ont démontré que l'association repose sur des bases solides. A maintes reprises, l'organisation a réussi à s'adapter avec souplesse à l'évolution des circonstances.

Néanmoins, il est impératif qu'elle veille à ce que son public cible connaisse son offre et que la qualité des services offerts aux membres et aux bénéficiaires soit toujours préservée. Les réserves financières actuelles doivent permettre de déployer les ressources nécessaires à cette fin.

4.1.1 Les réserves financières

Les réserves financières actuelles s'expliquent principalement par la crise corona. Depuis 2020, il a été impossible d'organiser un événement à cause de la crise sanitaire.

Le montant élevé de cette réserve n'est pas surprenant. Le coût pour l'organisation d'un événement au profit de tous les bénéficiaires s'élève facilement au-delà de 200.000,00 euros (cfr. Riverdance 2017).

Il est à recommander, après 2 ans de crise sanitaire, d'investir une partie importante de cette réserve financière dans l'organisation d'un événement qui contribuera à la reconstruction de l'esprit d'appartenance à la communauté Ville de Bruxelles. Les travaux préparatoires devraient être entamés dès que possible.

Toutefois, si l'organisation d'un événement en 2022 s'avérait impossible, il est recommandé de déjà préparer des initiatives alternatives visant à ce qu'une partie conséquente de ces réserves soit utilisée au profit des bénéficiaires et/ou des membres.

4.1.2 La permanence sociale

Nonobstant leurs limitations, les entretiens téléphoniques ont permis d'assurer l'aide sociale aux bénéficiaires pendant ces 2 dernières années. Toutefois, il est à recommander que les entretiens puissent de nouveau principalement avoir lieu au bureau dès que possible. Ceci dans l'intérêt des bénéficiaires et des assistantes sociales. Cela contribuera à la qualité et l'accessibilité de ce service.

Le déménagement du service vers Bxl2021, prévu pour fin 2022, aura également un impact sur la permanence sociale. De nouvelles procédures d'accès et de nouveaux outils seront mis en place. La qualité du service devra être garantie. Les obstacles éventuels pour faire appel aux assistants sociaux devront être identifiés et résolus rapidement.

4.1.3 La communication

Depuis sa création, l'association continue à dépendre des canaux de communication de ses membres pour toute sa communication vers ses bénéficiaires. Le site web n'a pas pu être réalisé en 2021.

Il est primordial de remédier au plus vite à cet handicap important.

Sa réalisation permettra aux bénéficiaires d'accéder de manière autonome aux informations.

L'association disposera d'un outil lui permettant de communiquer des informations actualisées directement à ses bénéficiaires.

En plus, par la réalisation de ce site web, l'association répondra encore mieux aux exigences légales imposées par l'ordonnance sur la transparence des organisations spécifiques des pouvoirs locaux.

Fin 2022, le secrétariat de l'association, comme les services de l'administration de la Ville, déménagera vers le nouveau bâtiment BXL2021. Une communication multimédia de la nouvelle adresse, des nouvelles coordonnées et des informations sur la nouvelle méthode de travail de la permanence sociale devra être préparée. Il convient également de prêter attention aux personnes qui n'ont pas ou peu accès aux moyens de communication numériques.

4.1.4 Satisfaction des clients

Après 6 ans, il est important de mener une enquête objective sur la satisfaction des clients. L'organisation d'une enquête auprès des membres et des bénéficiaires doit permettre de savoir dans quelle mesure ils connaissent l'association et son offre et apprécient ses services.

Les résultats de ces enquêtes devraient ensuite déboucher sur un plan d'action pour les domaines d'amélioration qui se dégagent.

5 Annexes

5.1 Balance financière avec compte résultat 2021

ASBL SOBRU

Balance des comptes généraux

Périodes de 01/2021 à 12/2021

Valeurs EUR

Page	1 / 2
Dossier	SOBRU
27/01/2022	15:59
	1

Classement par Référence : de 1 à 792000 Catégories jusqu'à ZZZ
Sans les comptes non mouvementés

Réf.	Libellé	Report	Somme des Périodes		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
1	Fonds soc., prov. Risq.&chges						
14	Bénéfice/Perte reportée (-)						
140000	Bénéfice reporté	410.193,06 C	0,00	0,00	0,00	410.193,06	410.193,06 C
141000	Perte reportée (-)	80.497,82 D	0,00	0,00	80.497,82	0,00	80.497,82 D
	Total des comptes de classe 14	329.695,24 C	0,00	0,00	80.497,82	410.193,06	329.695,24 C
	Total des comptes de classe 1	329.695,24 C	0,00	0,00	80.497,82	410.193,06	329.695,24 C
2	Frais d'étab.,actifs imm. & cr. à						
29	Créance à plus d'un an						
291	Autres créances, subsides à pl						
291800	Prêts à plus d'un an	2.223,75 D	2.957,86	2.223,75	5.181,61	2.223,75	2.957,86 D
	Total des comptes de classe 29	2.223,75 D	2.957,86	2.223,75	5.181,61	2.223,75	2.957,86 D
	Total des comptes de classe 2	2.223,75 D	2.957,86	2.223,75	5.181,61	2.223,75	2.957,86 D
4	Créances et dettes à un an au j						
40	Créances commerciales						
400	Clients						
400000	Clients : Cotisations/activités	98.025,10 D	456.410,49	546.421,99	581.576,09	573.562,49	8.013,60 D
	Total des comptes de classe 40	98.025,10 D	456.410,49	546.421,99	581.576,09	573.562,49	8.013,60 D
41	Autres créances						
416	Créances diverses						
4169	Autres créances diverses						
416904	Créances sur personnel : pret	24.849,96 D	73.565,43	71.452,18	98.215,39	71.452,18	26.763,21 D
416906	Créances sur personnel : avance	150,00 D	2.277,00	2.145,77	2.427,00	2.145,77	281,23 D
	Total des comptes de classe 41	24.799,96 D	75.842,43	73.597,95	100.642,39	73.597,95	27.044,44 D
44	Dettes commerciales						
440	Fournisseurs						
440000	Fournisseurs	10.982,98 C	365.330,99	355.033,01	365.330,99	366.015,99	685,00 C
	Total des comptes de classe 44	10.982,98 C	365.330,99	355.033,01	365.330,99	366.015,99	685,00 C
48	Dettes diverses						
485000	Avances - Engagement à avanco	0,00	1.995,77	1.995,77	1.995,77	1.995,77	0,00
485001	Prêts - Engagement à prêter	0,00	45.402,22	45.402,22	45.402,22	45.402,22	0,00
	Total des comptes de classe 48	0,00	47.397,99	47.397,99	47.397,99	47.397,99	0,00
	Total des comptes de classe 4	111.842,08 D	944.981,90	1.022.450,94	1.094.947,46	1.060.574,42	34.373,04 D
5	Placements de trésorerie, val. c						
55	Etablissements de crédits						
550000	Compte courant	53.962,41 D	516.622,67	366.924,21	570.585,08	366.924,21	203.660,87 D
553000	Compte épargne	150.000,00 D	0,00	0,00	150.000,00	0,00	150.000,00 D
	Total des comptes de classe 55	203.962,41 D	516.622,67	366.924,21	720.585,08	366.924,21	353.660,87 D
57	Caisses						
570000	Caisse - Espèces	11.667,00 D	0,00	0,00	11.667,00	0,00	11.667,00 D
	Total des comptes de classe 57	11.667,00 D	0,00	0,00	11.667,00	0,00	11.667,00 D
58	Transferts de fonds internes						
580000	Virements internes	0,00	2.019,28	2.019,28	2.019,28	2.019,28	0,00
581000	Virements émis	0,00	287.915,68	287.915,68	287.915,68	287.915,68	0,00
	Total des comptes de classe 58	0,00	289.934,96	289.934,96	289.934,96	289.934,96	0,00
	Total des comptes de classe 5	215.629,41 D	806.557,63	656.859,17	1.022.187,04	656.859,17	365.327,87 D
6	Comptes de charges						
61	Services et biens divers						
613	Rétributions de tiers						
6135	Assurance (autres que mat. Rli						
613530	Assurance responsabilité civile	0,00	880,78	0,00	880,78	0,00	880,78 D
615	Autres fournitures et services						
6153	Frais de publications légales						

© Sage BOB - ASBL SOBRU

Balance des comptes généraux

Périodes de 01/2021 à 12/2021

Valeurs EUR

615310

Réf.	Libellé	Report	Somme des Périodes		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
615310	Insertions au Moniteur et média	0,00	269,10	0,00	269,10	0,00	269,10 D
Total des comptes de classe 61		0,00	1.149,88	0,00	1.149,88	0,00	1.149,88 D
64	Autres charges d'exploitation						
643	Primes et interventions						
643010	Prime de naissance	0,00	28.275,00	0,00	28.275,00	0,00	28.275,00 D
643020	Prime enfant 12 ans	0,00	36.500,00	0,00	36.500,00	0,00	36.500,00 D
643030	Prime enfant handicapé	0,00	59.150,00	0,00	59.150,00	0,00	59.150,00 D
643040	Coût vacances ou colonie enf.ha	0,00	964,00	350,00	964,00	350,00	614,00 D
643050	Prime départ à la retraite	0,00	33.200,00	200,00	33.200,00	200,00	33.000,00 D
643060	Prime d'ancienneté 25 ans	0,00	31.200,00	300,00	31.200,00	300,00	30.900,00 D
643070	Prime de mariage ou cohabitation	0,00	17.400,00	0,00	17.400,00	0,00	17.400,00 D
643071	Intervention Frais funéraires	0,00	5.000,00	0,00	5.000,00	0,00	5.000,00 D
643080	Intervention frais de lunettes	0,00	56.151,83	387,00	56.151,83	387,00	55.764,83 D
643081	Intervention frais de lentilles	0,00	57,00	0,00	57,00	0,00	57,00 D
643082	Intervention prothèse dentaire fix	0,00	15.313,85	0,00	15.313,85	0,00	15.313,85 D
643083	Intervention prothèse dentaire an	0,00	2.066,00	0,00	2.066,00	0,00	2.066,00 D
643084	Intervention appareil auditif mont	0,00	1.000,00	0,00	1.000,00	0,00	1.000,00 D
643085	Intervention appareil auditif stere	0,00	2.800,00	0,00	2.800,00	0,00	2.800,00 D
643100	Secours	0,00	9.485,08	0,00	9.485,08	0,00	9.485,08 D
643200	Défaillance de paiement - prêts	0,00	1.832,00	0,00	1.832,00	0,00	1.832,00 D
643300	Activités - événements	0,00	8.116,80	0,00	8.116,80	0,00	8.116,80 D
Total des comptes de classe 64		0,00	308.511,56	1.237,00	308.511,56	1.237,00	307.274,56 D
65	Charges Financières						
659000	Frais bancaires	0,00	1,25	0,00	1,25	0,00	1,25 D
Total des comptes de classe 65		0,00	1,25	0,00	1,25	0,00	1,25 D
67	Impôts sur le résultat						
671	Impôts belges s/ le résultat d'e						
671300	Taxe annuelle compensatoire dr.	0,00	467,58	0,00	467,58	0,00	467,58 D
Total des comptes de classe 67		0,00	467,58	0,00	467,58	0,00	467,58 D
Total des comptes de classe 6		0,00	310.130,27	1.237,00	310.130,27	1.237,00	308.893,27 D
7	Comptes de produits						
73	Cotisations, dons, legs et subs						
731000	Cotisations membres adhérents.	0,00	0,00	373.740,00	0,00	373.740,00	373.740,00 C
732000	Participation activités SOBRU	0,00	15,20	8.132,00	15,20	8.132,00	8.116,80 C
Total des comptes de classe 73		0,00	15,20	381.872,00	15,20	381.872,00	381.856,80 C
Total des comptes de classe 7		0,00	15,20	381.872,00	15,20	381.872,00	381.856,80 C
Total des comptes de résultat (6/7)		0,00	310.145,47	383.109,00	310.145,47	383.109,00	72.963,53 C
Totaux		0,00	2.064.642,86	2.064.642,86	2.512.959,40	2.512.959,40	0,00

5.2 Listes de présences aux assemblées générales, aux réunions de l'organe d'administration et du comité social

5.2.1 Présences 2021 – Assemblée générale

Il s'agit de mandats non-rémunérés

Membres effectifs	30/03/2021		Mandat débuté dans l'année	Mandat terminée dans l'année
	Présent	Excusé		
HARICHE Faouzia	X			
RAEMDONCK Nico	X			
SYMOENS Luc		X		
LEONARD Dirk		X		
GILSON Didier		X		
VANDENBULCKE Anne	X			
GIAMMORCARO Rosa-Maria	X			
HELINCK Pauline	X			
ZIAN Khalid	X			
GLINEUR Rita	X			
VERBEEREN Pierre		X		
YUMBI Clémentine		X		
ELST Carine				31/12/2020
DUJARDIN Catherine	X		05/03/2021	
BRABANTS Carole	X			
BRANCKAERT Jürgen		X		
BORREMANS Linda	X			
DESPLENTER Patricia		X		
DE WAEGENEER Patricia	X			
PEETERS Fabienne				05/03/2021
ENGONGOLO-ILOMBO Huguette	X		05/03/2021	
VAN CAMPENHOUT Johnny	X			
BUTERA Jonathan	X			
AHBIBI Abdelouahid	X			
MOUDDEN RIDAI Zaccaria	X			
ROBLOT Jean-François	X			
THIBAUT Jean-Yves	X			

5.2.2 Présences 2021 aux réunions de l'organe d'administration

Il s'agit de mandats non-rémunérés

Membres	05/03/2021		01/07/2021		15/10/2021		Mandat d'administrateur débuté dans l'année	Mandat terminée dans l'année
	Présent	Excusé	Présent	Excusé	Présent	Excusé		
HARICHE Faouzia	X			X	X			
LEONARD Dirk	X		X		X			
HELINCK Pauline	X			X		X		
VANDENBULCKE Anne	X		X			X		
ZIAN Khalid	X			X		X		
ELST Carine								01/01/2021
GLINEUR Rita	X			X	X		05/03/2021	
VERBEEREN Pierre	X			X	X			
BRANCKAERT Jürgen	X		X		X			
BORREMANS Linda	X		X		X			
DE WAEGENEER Patricia		X	X			X		
VAN CAMPENHOUT Johnny	X			X	X			
MOUDDEN RIDAI Zaccaria	X		X		X			
ROBLOT Jean-François	X		X		X			

5.2.3 Présences 2021 - Comité social

Il s'agit de mandats non-rémunérés.

	LEONARD Dirk	GLINEUR Rita	VERBEEREN Pierre	BRANCKAERT Jürgen	BORREMANS Linda	DE WAEGENEER Patricia	VAN CAMPENHOUT Johnny	MOUDDEN RIDAI Zaccaria	ROBLOT Jean-François
05/01/2021	X			X			X	X	
19/01/2021	X		X	X			X	X	
02/02/2021	X				X		X	X	
16/02/2021				X			X	X	
02/03/2021	X		X	X			X	X	
16/03/2021	X	X		X			X	X	
30/03/2021	X	X			X		X	X	
13/04/2021	X	X	X	X			X	X	
27/04/2021		X		X			X	X	
11/05/2021	X	X			X		X	X	
25/05/2021	X	X	X	X			X	X	
08/06/2021	X	X	X	X			X	X	
22/06/2021	X			X				X	
06/07/2021	X			X		X			
20/07/2021	X	X		X					
03/08/2021		X			X	X		X	
17/08/2021	X				X		X		
14/09/2021	X	X			X			X	
28/09/2021	X	X	X		X		X		
12/10/2021					X			X	
26/10/2021	X		X	X				X	
09/11/2021	X	X			X			X	
07/12/2021		X			X	X		X	
21/12/2021	X	X				X		X	

5.3 Marchés publics 2021

NATURE MARCHÉ (Travaux, fournitures, services) SOORT OPDRACHT (Werken, leveringen, diensten)	PROCEDURE DE PASSATION - PLAATSINGSPROCE- DURE	N° - Nr. DOSSIER (Référence)	OBJET DU MARCHÉ - VOORWERP VAN DE OPDRACHT	MONTANT DU MARCHÉ - BEDRAG VAN DE OPDRACHT	NOM ADJUDICATAIRE - NAAM OPDRACHTNEMER	ADRESSE ADJUDICATAIRE - ADRES OPDRACHTNEMER	DATE DECISION DESIGNATION - DATUM TOEWIJZINGSBESLIS- SING
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	21-001	Privatisation d'un spectacle pour la fête de Saint-Nicolas / Privatisering van een voorstelling voor het Sinterklaasfeest	22.750,00 Eur	UGC-De Brouckère	Place de Brouckère, 38 1000 Bruxelles	15/10/2021
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	21/002	Prestation de photographe pour la fête de Saint-Nicolas / Prestatie van een fotograaf tijdens het Sinterklaasfeest	2.903,10 Eur	Onetec / Eventattitude	Leuvensesteenweg, 542/C4 1930 Zaventem	15/10/2021
Marché de fournitures / Opdracht van Levering	Négocié / Onderhandeld	21-003	Fourniture de livres pour Saint-Nicolas / Levering van boeken voor Sinterklaas	9.825,00 Eur	Le Wolf	Rue de la Violette, 20 1000 Bruxelles	15/10/2021
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	21-004	Location d'un costume Saint-Nicolas et père fouettard / Huur van een kostuum Sinterklaas en Zwarte Piet	270,00 Eur	Palais du Cotillons	Rue du Lombard, 66 1000 Bruxelles	15/10/2021

5.4 Voyages

Voyages d'étude et colloques à l'étranger entraînant une dépense à charge de l'organisme public auxquelles des membres de l'organe de gestion ont participé en 2021 dans le cadre de leurs fonctions.

DATE	DESTINATION	PARTICIPANTS	OBJET	DATE et REF. DECISION ORGANE DE GESTION
Néant				